

REÇU 21 MAI 2020



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET DE LA GESTION DES CRISES

733746

*Le Préfet, directeur général*

Paris, le 14 AVR. 2020

Monsieur,

Par courrier daté du 17 mars 2020, vous me demandez de bien vouloir prendre les dispositions réglementaires permettant le report des élections des membres de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS).

En effet, en application du décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019, paru au Journal Officiel du 5 septembre 2019, les élections des conseils municipaux et communautaires étaient organisées les 15 et 22 mars 2020. Dès lors, un arrêté ministériel avait été pris le 5 décembre 2019 sur le fondement de l'article R. 1424-4 du CGCT pour fixer la date limite du 22 juillet 2020 pour les élections des représentants à la CATSIS.

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 "d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19" instaurant l'état d'urgence sanitaire prévoit, dans son article 19, le report du second tour des élections municipales et l'installation des conseils municipaux élus au premier tour au plus tôt en juin 2020, sous réserve de l'avis du conseil scientifique qui sera émis le 23 mai 2020.

La date limite des élections à la CATSIS initialement fixée au 22 juillet 2020 est par conséquent reportée à une date ultérieure. Un nouvel arrêté ministériel fixant une nouvelle date limite sera pris dès que le décret fixant la date d'organisation du second tour des élections des conseils municipaux et communautaires sera paru.

Aussi, durant cette période d'attente d'une nouvelle date pour l'élection, les CATSIS peuvent se réunir dans les conditions habituelles. Le mandat de leurs membres est prorogé et demeure donc valable jusqu'au second tour des élections municipales.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée

*Alain Thirion*

Alain THIRION

**Monsieur Sébastien DELAVOUX**  
Animateur du collectif CGT des SDIS  
Case 547  
263 rue de Paris  
93515 MONTREUIL CEDEX